

RAPPORT N° 03/4-68
au Conseil Municipal

OBJET

REALISATION DE TROIS KIOSQUES
A VOCATION ECONOMIQUE AU CHAUDRON

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

Le présent projet a pour objet la réalisation de trois kiosques à vocation économique au Chaudron sur le Mail.

Ces constructions seront à usage d'activités artisanales du type :

- restauration rapide,
- glacier,
- sandwicherie.

Parti architectural et implantation

L'implantation des kiosques suit les recommandations du programme.

- TRADITION au travers des matériaux choisis :

BOIS en bardage sur les pignons en partie,
METAL pour les poteaux,
TOLES profil «créole» pour la couverture.

- TRADITION au travers de l'architecture choisie :

CONSOLES et GRILLES DECORATIVES
reprenant la modénature de l'architecture métallique traditionnelle (Grand Marché).

Surfaces

Les surfaces à créer sont les suivantes :

* *Kiosques K1*

- Espace cuisine 7,98 m²,
- toilettes 1,89 m²,

RAPPORT N° 03/4-68

- espace vente 13,44 m²,
pour un total de **23,31 m².**

* Kiosques K2

- Espace cuisine 8,82 m²,
- sanitaire 1,89 m²,
- espace vente 27,23 m²,
pour un total de **37,94 m².**

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 113 925 euros TTC.

Je vous demande, en conséquence :

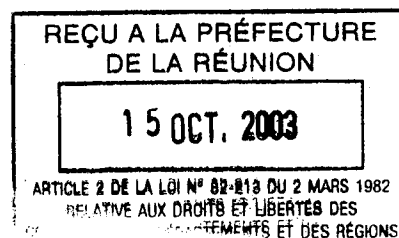
- d'approuver le projet de construction de trois kiosques à vocation économique sur le Mail du Chaudron ;
- de m'autoriser à lancer un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux suivant les Articles 10, 33, et 58 à 60 du Code des Marchés Publics, à passer le(s) marché(s) avec les candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE



René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 03/4-68
du Conseil Municipal
en séance du mardi 30 septembre 2003

OBJET

REALISATION DE TROIS KIOSQUES
A VOCATION ECONOMIQUE AU CHAUDRON

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 03/4-68 présenté par le Maire au nom des Commissions Développement Economique, Tourisme et Coopération / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

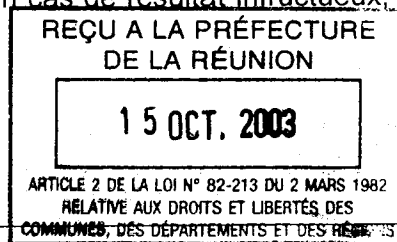
Approuve le projet de construction de trois kiosques à vocation économique au Mail du Chaudron (estimation prévisionnelle des travaux de 113 925 euros TTC).

ARTICLE 2

Autorise le Maire à lancer l'appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux suivant les Articles 10, 33, et 58 à 60 du Code des Marchés Publics, à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 3

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 8 OCT. 2003



LE MAIRE

René-Paul VICTORIA